



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 OCTOBRE 2020**

Monsieur le Président, François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun, particulièrement à Mme GIROD en tant que nouvelle Municipale et M. HOFMANN comme nouveau Syndic, et il leur souhaite du plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

Il prie l'assemblée de garder le masque tout au long de la séance, se basant sur la directive cantonale qui édicte son port obligatoire dans les lieux publics fermés et les manifestations en milieu fermé quel que soit le nombre de participants.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2020 – 3. Communication(s) du Président – 4. Communication(s) de la Municipalité – 5. Nomination d'une commission ad hoc en vue du préavis sur la révision des statuts de l'ORPC – 6. Préavis n° 4/2020 Arrêté d'imposition pour l'année 2021 – 7. Préavis n° 5/2020 Demande de crédit de CHF 27'000.00 pour la réfection du chauffage de l'église – 8. Mention des préavis à venir – 9. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

36 conseillers présents et 7 conseillers excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2020

Le Président en explique la longueur par le nombre de points traités. Il remercie la secrétaire pour son travail de rédaction et rappelle que la configuration de la salle ne facilite pas la prise d'information. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. Roman DAEPPEN prend la parole, remercie la secrétaire pour le procès-verbal et apporte quelques remarques. En premier lieu, il demande de corriger en page 2 du procès-verbal du 24 juin le commentaire de Mme BERNEY, qui concerne la Maison Paul et non la Ferme Galé. D'autre part, après écoute de l'enregistrement de la séance du 6.12.2019 au Parlement, il souhaiterait que soit corrigée également la mention faite par le Syndic concernant la Maison Paul (page 5, ligne 1), car il s'agit là de la Ferme Galé.

Le Président lui confirme que le procès-verbal du 24 juin sera modifié. En revanche, celui du 6 décembre 2019 ayant déjà été approuvé ne peut plus l'être, mais la remarque figure dans le présent procès-verbal.

En deuxième lieu, M. DAEPPEN relève que deux erreurs de plume dans le Rapport de Gestion 2019, mentionnées en séance de juin, n'ont pas été protocolées : en page 19, le nombre de photocopies

/impressions indiqué est identique à celui figurant dans le Rapport 2018 ; en page 33, dernière ligne, à propos du préavis 3/2019 concernant l'arrêté d'imposition, il faut lire : 2020 et non 2019.

Pour la première remarque, la Municipalité lui avait alors répondu que vérification serait faite et réponse apportée, ce qui est fait ce 7 octobre : il faut lire 83 260 photocopies/impressions au lieu de 79'377.

Ces corrections seront apportées dans le procès-verbal du 24 juin. En l'absence d'autre remarque, l'on procède au vote. Le procès-verbal est approuvé à une très large majorité.

3. Communication(s) du Président

Le Président communique cinq points au Conseil :

- Suite à l'annulation des séances du Conseil de septembre 2020, deux conseillers lui ont fait une remarque. Il rappelle que sur les six séances de fixées, deux séances sont prévues en réserve au calendrier annuel et sont annulées en l'absence de préavis municipal à traiter. Quatre séances annuelles sont fixes.
- Une séance d'information dite citoyenne sera organisée mercredi 2 décembre pour informer les personnes intéressées sur les élections communales vaudoises de mars 2021. Pour le Conseil, il est attendu qu'une soixantaine de personnes s'inscrivent sur les listes électorales (45 conseillers et pouvoir compter au minimum sur 11 suppléants). Les conseillers sont incités à en parler dans leurs cercles.
- L'Union des communes vaudoises, l'UCV, met à disposition des petits tutoriels sur son site internet sur divers sujets intéressants, en particulier pour les membres de la COFIN (par ex. sur la valeur du point d'impôt)¹
- Il revient sur la proposition de M. Stephan WENGER en séance de juin sur l'envoi de tous les documents par courriel, y compris la convocation. La solution trouvée par la Préfecture est que les conseillers intéressés signent et datent un formulaire en ce sens. Par souci de simplification, l'engagement vaut également pour la Législature 2021-2026. M. VAUTIER demande à M. WENGER si cette solution le satisfait, ce qui est entièrement le cas. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué à la faisabilité de sa proposition.

Dans un deuxième temps, la modification du Règlement du Conseil constituera un objectif pour la prochaine Législature, ainsi qu'un éventuel « toilettage ». La caution préfectorale est acquise. Le formulaire est distribué par les scrutateurs et sera remis à la secrétaire.

Mme Patricia AUDETAT demande si la modification du Règlement vaudra également pour les conseillers qui souhaitent continuer à recevoir la convocation par la poste.

Le Président lui répond que le Règlement n'exigera pas que la convocation soit envoyée par courriel.

4. Communication(s) de la Municipalité

M. le Président donne la parole à M. Pierre HOFMANN, Syndic.

M. le Syndic souhaite rappeler au Conseil les étapes qui ont rendu cette année 2020 si spéciale et compliquée pour la Municipalité et le personnel communal.

Après une fin d'année 2019 en apothéose qui vit le Conseil communal siéger à Lausanne dans la salle du Grand Conseil, l'année 2020 commença avec un coup de tonnerre la soirée du 6 janvier.

Les premiers articles dans la presse annonçant la condamnation de notre Syndic en charge furent les prémices d'un déballage au grand public et le nom de Trélex apparut quotidiennement dans les médias, mettant à mal le collège de la Municipalité et le personnel. L'ensemble des représentants de la Commune fut sollicité et dut répondre à des demandes de toute part. Bien entendu, il y eut beaucoup

¹ <https://www.ucv.ch/formations/tutoriels-de-formation>

d'inquiétude et d'incertitude autour du Syndic et de la suite qu'allait prendre cette affaire. S'ajouta la problématique de lettres anonymes en provenance du village-même. La situation devint très tendue.

Ces événements affectèrent le Syndic qui décida de renoncer à sa fonction fin janvier 2020. Les membres de la Municipalité et du personnel furent fortement ébranlés et le soutien de la Préfecture et du Président du Conseil communal sollicité, a été apprécié.

La Municipalité se retrouva donc officiellement à quatre et Cédric MARZER assumait la vice-syndicature. D'entente avec la Préfecture, il débuta la procédure d'élection complémentaire d'un/e Municipal/e, indispensable pour pouvoir ensuite nommer un Syndic. La première date possible était le 5 avril, soit plus de deux mois après le départ du Syndic. Chacun retrouva de la confiance avec cette élection à venir.

C'était sans compter avec l'arrivée de la pandémie du Covid-19 et l'annonce du Conseil Fédéral le 13 mars de fermer tous les commerces, administrations et écoles. L'élection du 5 avril fut annulée, malgré la demande insistante de la Municipalité auprès de la Préfecture de pouvoir voter par correspondance. Durant toute la période du semi-confinement, une réorganisation totale des services fut réalisée et presque tous travaillèrent à distance. Le Greffe mit en place un système d'extranet avec partage des documents pour le travail à distance, ainsi que la visioconférence pour les séances de Municipalité. L'administration communale reçut une avalanche de directives, ordonnances, informations, toutes plus urgentes les unes que les autres, de la part de la Préfecture, du Canton et de la Confédération.

La Municipalité, le Greffe et le Contrôle des habitants déployèrent un important travail à distance pour s'assurer de la bonne santé des habitants âgés et fragiles de la commune. Dans le même temps, une chaîne de solidarité s'organisa parmi les habitants, un vrai service d'aide au citoyen.

Les guichets de l'administration rouvrirent le 11 mai. Les vacances posées par certains durent être annulées ou reportées. Les préparatifs pour présenter les préavis au Conseil du mois de juin, le Rapport de Gestion et le bouclage des comptes 2019 furent effectués le plus souvent par visioconférence, ce qui ne fut pas toujours aisé.

Le déconfinement, additionné à la vacance de la syndicature, entraîna une surcharge de travail et une atmosphère de fatigue, de tensions, d'épuisement et d'inquiétudes professionnelles et privées, qui se prolongèrent durant l'été avec les changements nombreux et déstabilisants.

Ici, M. HOFMANN tient à remercier l'ensemble du personnel communal et ses collègues de la Municipalité pour tous les efforts déployés par chacun.

L'annonce d'une prochaine élection complémentaire fin juin mit du baume aux blessures. Enfin, la Municipalité se retrouva au complet et le collège témoigna sa confiance à M. HOFMANN pour prendre la syndicature.

M. HOFMANN explique avoir dédié le mois de juillet au personnel et aux collègues, s'entretenant et échangeant avec chacun. Puis, les vacances des deux premières semaines du mois d'août furent pour tous largement méritées.

Au retour, il fallut constater que les effets de cette période compliquée ne s'étaient pas estompés durant la fermeture du Greffe. Avec Messieurs MARZER et DEPIERRE, le Syndic procéda à une analyse de la situation des services de la Voirie et de la Conciergerie, tenant compte notamment de retraites anticipées dans les deux ans pour certains. Il est prévu de renforcer ces deux services pour la fin d'année. La situation a été présentée au président de la COFIN et le budget 2021 sera adapté en conséquence.

Le 17 août est arrivée la nouvelle apprentie, Mlle Natacha HELMS, qui est bien intégrée dans l'équipe et appréciée.

L'analyse de la situation au Greffe met en lumière des problèmes équivalents à ceux rencontrés dans les autres services : actuellement, les quatre dames totalisent plus de 235 heures supplémentaires. Un

greffe itinérant, contacté par le biais de l'association des greffes communaux, effectuera un remplacement durant dix jours en octobre pendant les vacances de la secrétaire municipale, Madame Lucia SUVÀ.

M. HOFMANN remercie l'assemblée pour son attention. Le Président estime également que l'historique des évènements vaut la peine d'être rappelé.

Le Président passe la parole à la Municipale Mme Evelyne VOGEL, qui apporte des informations sur le « PGA », Plan général d'affectation, qui s'appellera dorénavant « PaCom », Plan d'affectation communal. Pour rappel, le préavis de cette étude a été accepté par le Conseil le 10.04.2019. Après un premier semestre 2020 non propice aux rencontres de travail, celles-ci ont repris avec M. Claivaz, urbaniste, et M. Huguenin-Vichaux, son adjoint. Il a été décidé que, dans la mesure du possible, les cinq Municipaux soient présents, pour que la gestion de ce dossier compliqué soit plus fluide. Le règlement des constructions est révisé en parallèle. Rien de concret n'est encore à présenter à la Commission construction-urbanisme.

Sur le dossier ORPC, Mme VOGEL répond à une question de M. Marcello ALLECA sur la révision des statuts de la Commission ad hoc avec elle-même. L'ORPC recueille les remarques et prépare les statuts. Mme VOGEL avait informé les membres de la Commission ad hoc que des remarques avaient été retenues, d'autres pas. Les nouveaux statuts ont été acceptés lors d'une séance intercommunale de l'ORPC et la prochaine étape veut qu'ils le soient par les conseils communaux et généraux des communes membres.

Le Président passe la parole à M. Philippe DEPIERRE, qui informe le Conseil sur quatre dossiers. Pour la rénovation de la Tour de l'Horloge, il a rencontré début septembre M. Doepper, Division des Monuments historiques, et un spécialiste des crépis anciens, et a recueilli leur avis favorable. On tentera de retrouver les crépis anciens de la Tour. La phase d'étude sera prise en charge par la Division des Monuments historiques, tandis que la phase d'exécution sera à charge de la Commune.

Pour la Maison Paul, il a repris contact avec Mme Rodin. Le projet évolue, avec des ateliers d'artistes, une salle de spectacle et une salle d'exposition. Les discussions sont en cours.

M. DEPIERRE a rencontré trois représentants d'Equitim pour relancer le projet et se doter de réflexions sur des problématiques à aborder et pouvoir ainsi répondre aux questions de la Commission construction-urbanisme ainsi que celle des finances.

À propos de l'AISGE, il informe le Conseil que les incivilités ont augmenté : comportements inadéquats à la cantine, toilettes bouchées, bagarres à l'arrêt de bus, déprédations sur les panneaux de sortie de secours, effraction à la salle polyvalente. Des mesures sont à l'étude, comme l'engagement d'un travailleur social de proximité à temps plein et la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Des incivilités ont également été constatées à l'école, obligeant à revoir le système de sécurité à la salle de gymnastique et l'accès à son toit.

Monsieur le Président donne la parole à M. Cédric MARZER, qui signale que le budget pour l'entretien des égouts va être dépassé d'environ CHF 36'000.-, notamment à la suite de 3 incidents, 2 concernant le réseau d'eau clair et un concernant le réseau d'eau usée. Il signale également que l'été a été assez difficile avec un problème de réglage sur le réseau d'eau sous pression, ne permettant pas de remplir adéquatement le réservoir supérieur. Des restrictions d'eau ont pu être évitées de justesse.

M. Cédric MARZER annonce que M. Jérôme RAVENEL a été engagé en remplacement de M. RUCHAT pour assurer le déneigement dès cet hiver. M. MARZER incite les conseillers à se montrer compréhensifs et à donner le temps à M. J. RAVENEL de prendre ses marques.

Le Président passe la parole à Mme Evelina GIROD, qui a repris les dicastères de M. HOFMANN. Travaillant sur le budget 2021, elle informe devoir encore recevoir des budgets intercommunaux et

rentrer des données pour le finaliser. Elle remercie la boursière Mme Élisabeth CONSTANTIN, présente, pour sa très précieuse contribution et l'excellente collaboration.

Au sujet de l'ORPC, elle précise que l'évolution de ses missions ces dernières années exige d'adapter les statuts sur trois points : la nouvelle localisation, le quorum et le plafond d'endettement.

Mme GIROD a repris le dossier du Groupement forestier en rencontrant la Commune de Chésereux (pour le triage de la Dôle, projet Groupement La Dôle), le groupement de La Colline, et l'inspecteur des forêts du 12^{ème} arrondissement M. Vallotton. Une rencontre à la fin du mois est prévue avec l'inspecteur cantonal des forêts M. Rosset et M. Vallotton. Aucun préavis n'est prévu en 2020.

Elle conclut en informant le Conseil que le transfert des dossiers avec le Syndic se passe bien, ainsi que la collaboration avec ses collègues municipaux et avec le Greffe. Elle remercie chacun.

Le Président remercie pour toutes ces interventions et demande s'il y a des questions ou remarques.

Mme Patricia DELAFONTAINE s'adresse à M. DEPIERRE à propos des déprédations commises à l'école et à l'arrêt de bus. Pour elle, la responsabilité de la commune ne peut être engagée en cas d'accident, alors que les autorités ont déjà engagé des moyens importants envers cette catégorie de population. Pour elle, « la coupe est pleine ».

M. Stephan WENGER rebondit en estimant que la responsabilité de la commune est engagée dans le cas d'accident de mineurs, même s'il faut en effet responsabiliser ceux qui commettent des infractions. Il considère que leur degré de maturité est insuffisant pour mesurer la portée de leurs actes. Il encourage tant à utiliser la discipline qu'à sécuriser ce qui peut l'être.

Mme Patricia DELAFONTAINE reprend la parole en tant que membre de la Commission de sylviculture. Elle demande à la Municipalité d'organiser une réunion avec ladite Commission pour informer du déroulement des opérations avec le Groupement forestier.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques, ce qui n'est pas le cas.

5. Nomination d'une commission ad hoc en vue du préavis sur la révision des statuts de l'ORPC

M. le Président explique qu'une commission ad hoc peut en principe être nommée par le Bureau. Afin de faciliter le travail de la commission, M. le Président propose que la commission ayant déjà travaillé sur les statuts de l'ORPC soit réactivée. Il demande aux membres de cette ancienne commission, Messieurs ALLECA, BAIL et REUST, s'ils sont d'accord d'en faire partie. Ils acquiescent.

M. Marcello ALLECA demande des précisions sur ce sujet.

La Municipale Mme VOGEL explique que la première Commission était chargée dans un premier temps d'émettre des propositions, qui ont été présentées au conseil intercommunal de l'ORPC. L'étape actuelle en est la suite, les statuts révisés devant être présentés et acceptés par chaque conseil communal et général des communes concernées.

Le Président remercie Messieurs ALLECA, BAIL et REUST.

6. Préavis n° 4/2020 Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Le Président donne la parole à Mme Evelina GIROD qui lit le préavis.

La Municipale des finances rappelle que l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 a été reconduit au taux de 55.5 % par le Conseil en séance du 9 octobre 2019. Les comptes 2019 ont été bouclés avec un excédent de charges de CHF 30'772.31. Ils incluent le décompte final de la péréquation et de la facture sociale. Cet excédent représente environ 1/4 d'un point d'impôt communal.

Pour évaluer la santé et la qualité de la gestion des finances communales, une analyse financière est réalisée chaque année avec le bouclage des comptes. Des indicateurs importants de cette analyse sont : le poids de la dette, le renouvellement de la dette et le poids des intérêts passifs, tous appréciés comme bons. Le préavis détaille les résultats et appréciations de ces indicateurs. Les ratios relatifs aux emprunts confirment que la situation est bien maîtrisée.

Des paramètres importants se répercutent sur les finances communales 2021 :

- Selon la première version du budget prévisionnel, un déficit de CHF 127'000 est attendu, correspondant à 1 point d'impôt ;
- La Municipalité ne dispose pas encore d'information à inscrire au budget sur le plan cantonal ni communal ;
- L'extraction de gravier continue à procurer des revenus supplémentaires ;
- Avec le point d'impôt à 55.5 %, les revenus de la commune devraient être similaires à ceux de 2019, d'après l'analyse des rentrées d'impôts faite en juillet 2020, malgré la bascule d'impôt ;
- La facture sociale devrait rester stable en 2021, malgré l'accord entre communes et canton sur un engagement financier annuel et pérenne de l'État de CHF 150 millions.

La Municipalité propose donc au Conseil de maintenir le taux d'imposition à 55.5% pour 2021.

Mme GIROD ajoute que la Municipalité proposera de fixer le taux d'imposition 2022 au bouclage des comptes 2020, étant donnée l'incertitude sur les années 2020 et 2021.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole au rapporteur de la COFIN, M. Roman DAEPEN.

Celui-ci lit le rapport de Commission qui rappelle le rôle de gouvernail sensible du taux d'imposition pour les finances communales, induisant la nécessité de mûre réflexion avant toute modification. Il rappelle que la baisse pour l'année 2020, de 57 à 55,5%, s'entendait comme bascule avec le taux cantonal.

La Commission estime sage de stabiliser le paramètre du taux d'imposition dans la période actuelle où toute projection financière est compliquée par l'incertitude sur les rentrées fiscales et les dépenses communales, les conséquences de la pandémie et la réforme attendue sur la péréquation.

En regard, elle relève que la situation actuelle de la commune est réjouissante, car elle voit des projets aboutis, une dette minime et la capacité à emprunter.

La Commission a pris note de la volonté de la Municipalité de traiter le taux d'imposition 2022 avant l'été 2021. Elle recommande au Conseil d'accepter le maintien du taux d'imposition pour 2021 identique à celui de 2020.

Le Président remercie et demande précision sur la position de la COFIN sur les autres taux d'imposition du préavis. M. DAEPEN confirme que l'arrêté est approuvé dans son ensemble par la COFIN.

M. Dominique AUBERT demande si, sur les CHF 150 millions pris à sa charge, le canton augmentera implicitement le taux.

Mme Evelina GIROD lui répond que l'accord des 150 millions n'aura aucun impact sur le résultat 2021. Aujourd'hui il est difficile de connaître l'impact de cet accord sur nos comptes communaux dans le futur.

En l'absence de question de l'assemblée, le Président passe au vote.

Le préavis n° 4/2020 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n° 5/2020 Demande de crédit de CHF 27'000.00 pour la réfection du chauffage de l'église

Le Président donne la parole au Municipal M. Philippe DEPIERRE.

Celui-ci explique que le système de chauffage de l'église se compose de 22 tubes de fonte scellés au sol avec des corps de chauffe électriques. Datant de 1979, il ne fonctionne que partiellement avec 30% des tubes et doit être mis aux normes. Différentes options ont été étudiées, dont une a été retenue, tenant compte du classement de l'église, construite au 13^{ème} siècle, en niveau 1 d'intérêt national par les Monuments historiques. Ceci empêche la pose de panneaux photovoltaïques ou tout autre système apparent, exigeant autorisation. Refaire à l'identique revient cher et est peu modulable. L'option d'une pompe à chaleur, éventuellement à air pulsé, n'est pas retenue, en raison de problème d'hygrométrie. Le système proposé dans le préavis se compose de radiateurs infrarouges posés directement sous les banquettes et diffuse une chaleur agréable en peu de temps. Ils pourront être raccordé au réseau électrique en utilisant les gaines existantes placées de chaque côté des bancs. La durée de vie peut être estimée à 20 ans. Il faut rappeler que l'église est utilisée 10 à 12 fois par an pour le culte, dont 5 à 6 fois durant la saison froide, et 1 à 2 fois lors de décès. En hiver une température de 6 à 8 degrés doit être maintenue en permanence lorsque l'église n'est pas utilisée.

M. DEPIERRE demande au Conseil d'accepter le préavis pour la réfection du chauffage de l'église.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission construction-urbanisme, Mme Patricia AUDETAT. Celle-ci indique que ce préavis a donné lieu à des allers et retours entre Commission et Municipalité pour demandes de précisions supplémentaires. Mme AUDETAT décrit les deux problèmes qui ont interpellé la Commission :

- le choix d'une installation de chauffage électrique, interdit par la loi, recueille son objection. La Commission estime opportun d'opter pour une énergie renouvelable, garante de consommation moins onéreuse. Elle se dit surprise que, la Municipalité devant être exemplaire dans sa responsabilité écologique, la réflexion n'a pas été assez poussée.
- la mise aux normes doit être l'occasion de réfléchir globalement à d'autres moyens de chauffage.

La Commission conclut que la Municipalité doit se donner un temps supplémentaire pour approfondir ce préavis et que, sans le refuser, elle recommande d'en reporter l'étude jusqu'à plus d'information. Elle compte sur l'ouverture du Municipal en charge aux échanges qui ont eu lieu pour étudier les alternatives.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. DAEPPEM.

Celui-ci tient à souligner le contexte dans lequel le préavis a été présenté, soit dans la foulée de la présentation du préavis précédent. Ainsi que l'information supplémentaire apportée par la Municipalité, alors qu'une première version du rapport était rédigée et prête à être envoyée aux autres membres pour approbation.

Au niveau financier, la COFIN invite à considérer le coût global de l'installation, y compris l'amortissement, les frais d'entretien et les frais énergétique sur la durée de vie de l'installation. Or cette information-ci est manquante. Le montant de l'électricité représente CHF 6'000, soit non seulement le coût du chauffage mais aussi la sonorisation et la lumière. La COFIN aurait souhaité une information granulaire.

Le caractère urgent des travaux ne convainc pas. Il rappelle que ce préavis n'avait pas été annoncé comme prioritaire pour 2020 et que l'état du chauffage de l'église ne s'est pas détérioré récemment.

La COFIN conclut sur l'insuffisance des informations probantes et recommande de reporter le traitement de ce préavis à une date ultérieure.

Le Président ouvre le débat mais passe d'abord la parole à M. MARZER.

M. le Municipal Cédric MARZER s'étonne du contenu du rapport de commission qui laisse penser que la Municipalité ne s'intéresse pas aux problématiques environnementales. Celles-ci sont traitées selon les sources de consommation les plus importantes. La commune utilise les énergies suivantes : le bois pour

le CAD qui chauffe l'ensemble des bâtiments communaux sauf l'église et la PC, un peu de diesel pour les véhicules de voirie et de l'électricité pour le reste. Les dépenses électriques pour 2019 s'articulent ainsi:

- Consommation totale : 302'487 kWh
- Consommation pour le pompage : 131'336 kWh
- Consommation pour l'éclairage public : 42'656 kWh
- Consommation de la PC : 26'000 kWh
- Consommation de l'église : 22'000 kWh, dont environ 2'000 kWh pour l'éclairage et le reste pour le chauffage
- Le solde est consommé par les bâtiments communaux : administration, écoles, auberge, salle polyvalente, etc.

Le contrat avec Romande Énergie prévoit exclusivement une énergie 100 % renouvelable hydraulique suisse.

Le pompage de l'eau représente le centre de consommation le plus important. Un geste important pour réduire la consommation énergétique de la commune a été de remplacer les pompes des Migerendes avec des pompes plus modernes présentant un meilleur rendement. De même, l'éclairage public est en grande partie déjà équipé de lampes LED.

Pour revenir à l'église, l'éclairage représente une part marginale de la consommation. Il s'agit de deux lampes à sodium de 250 W et d'une lampe LED de 164 W. La consommation correspondante représente environ 2000 kWh/an. Le chauffage correspond donc bien à l'essentiel de la consommation électrique de l'église. Avec le chauffage prévu, soit 14kW, la consommation actuelle de 20'000 kWh correspondrait à 4h par jour pendant 365 jours. La stratégie proposée doit donc consister à réduire le chauffage dans le temps et dans l'espace, ce qui se fait notamment en dirigeant la chaleur directement sous les bancs, où elle est utile sans devoir chauffer les murs du bâtiment.

Les autres solutions imaginables, telles que l'isolation de l'église ou une pompe à chaleur, imposent des travaux peu compatibles avec un monument historique et, pour la pompe à chaleur, ne présente pas forcément la bonne stratégie du point de vue énergétique.

La solution présentée semble donc la meilleure.

Le Président remercie M. MARZER pour les explications supplémentaires et ouvre le débat.

M. Dominique AUBERT se déclare favorable au préavis avec les explications du Municipal.

M. Marcello ALLECA souhaite connaître la position du Service cantonal des monuments sur notre cas.

M. DEPIERRE répond qu'il faudrait solliciter une dérogation.

M. Olivier MONTAGUTI remercie la Municipalité pour les éclairages supplémentaires et demande pour quelle raison les commissions ne les ont pas reçues en temps voulu, pour respecter le temps politique et ne pas précipiter un préavis qui ne demande pas à l'être.

Revenant sur la déclaration de la rapporteuse de la Commission construction/urbanisme, M. le Syndic affirme que la Municipalité a respecté les délais du préavis, puis que M. DEPIERRE a cherché des compléments d'information sur les questions posées par les commissions, en particulier sur la durée de vie de consommation et du modèle envisagé. La Municipalité a étudié cinq options possibles et M. MARZER a fourni des informations complémentaires ce soir. Il souligne que, dans la Commission construction/urbanisme, aucune autre option n'a été suggérée et que l'avis de quelques membres de la COFIN lui a semblé partial.

M. Stephan WENGER met en regard le chiffre des 22 000 kWh dépensés par an pour l'église avec la consommation de 3 à 4000 kWh pour une famille moyenne en Suisse. Il comprend que la difficulté à isoler représente un obstacle. Néanmoins, il estime que le projet manque d'ambition par rapport aux objectifs du Canton, notamment en matière de diminution de consommation d'électricité. Il demande

à la Municipalité d'étudier d'autres solutions et cite le projet « Église Pro Watt », soutenu par l'OFEN et les services cantonaux de l'énergie, qui conseille les paroisses avec 10 à 15 mesures sur le sujet, dont celle d'installer un panneau de commande automatique. Il demande également pour quelle raison la Commune a un abonnement énergie hydraulique et si celui à une énergie renouvelable a été envisagé qui inclut l'éolien.

M. MARZER lui répond que l'étude a été faite et que l'ajout d'un panneau de commande du chauffage de l'église permettant de faire des économies d'énergie est prévu par la Municipalité.

M. DAEPEN répond à M. le Syndic sur son commentaire sur les avis au sein de la COFIN. Il met en avant que le débat y est collégial et se conclut sur un accord de tous ses membres sur une position commune. À propos des délais du rapport et du complément d'information demandé, il pense que cela aurait dû justifier un report du préavis. Il n'accepte pas non plus les commentaires émis sur le rapport de la COFIN.

Dans le contexte de deux rapports de commissions recommandant le report du préavis, M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite le maintenir.

M. le Syndic confirme que la Municipalité maintient le préavis en l'état, si bien que le Président le soumet au vote.

Mme Patricia AUDETAT intervient avant l'annonce des résultats pour proposer que le Président fasse voter sur le report du préavis, pour que la Commission puisse délibérer sur la base des informations reçues ce soir. Le Président lui répond que, à son sens, le message a été bien compris.

Le préavis n° 5/2020 est rejeté par 17 non, 9 oui et 8 abstentions.

8. Mention des préavis à venir

Le Président donne la parole à la Municipalité. M. le Syndic n'a pas de préavis à annoncer ni Mme VOGEL.

Philippe DEPIERRE annonce quatre préavis d'ici la fin de l'année concernant la Tour de l'horloge, Equitim, la Maison Paul et peut-être la place de jeux.

M. Cédric MARZER annonce deux préavis, un sur la réfection du trottoir de la route de la Gare et éventuellement un autre sur l'extension du réseau d'eau sous pression communal pour desservir le dépôt du NStCM.

Mme Evelina GIROD annonce un préavis sur le budget communal 2021 et un préavis sur la révision des statuts de l'ORPC.

9. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

M. François VAUTIER, Président, est délégué auprès de l'AISGE. Il informe l'assemblée sur trois objets : une demande de crédit d'un montant de CHF 100'000 est passée sans objection pour financer la formation professionnelle des responsables de site des structures d'accueil ; le budget 2021 de l'AISGE et celui de l'accueil de jour ont été présentés et très largement acceptés.

Également délégué auprès de Région de Nyon, il rapporte sur divers objets débattus au Conseil intercommunal deux semaines auparavant :

- la reconduction du DISREN avec le résultat actuel : 35 communes acceptent, 3 refusent, 2 doivent encore voter. Acceptée par Trélex au Conseil de juin 2020, cette reconduction l'est donc largement aussi par la majorité des communes après avoir été amendé.
- un préavis sur l'octroi d'un prêt à la SOFREN pour l'achat du bâtiment à la Grand-Rue 24 à Nyon. Il s'agissait de corriger la situation, sur recommandation de la Préfecture et de la Commission

de gestion, car Région de Nyon avait acheté le bâtiment préalablement au dépôt du préavis devant le Conseil intercommunal.

- trois demandes de crédit ont été déposées : CHF 80'000 pour l'étude régionale de la planification des parkings-relais, CHF 100'000 pour la transition écologique 2020-2022 et CHF 200'000 pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités, délégué par le Canton à Région de Nyon pour le district.

En cette fin de législature, il décrit une ambiance complexe, avec des délégués qui réagissent, de nombreux projets en cours, l'absence de deux personnes au CODIR, et des finances problématiques. Les cotisations des communes ne suffisent bientôt plus. Il faut s'attendre à une diminution des prestations ou une augmentation de la cotisation. Il invite à consulter le site internet de Région de Nyon.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Patricia DELAFONTAINE revient sur la discussion au sujet de la consommation électrique de l'église et remercie M. MARZER pour les chiffres cités. Elle demande à la Municipalité d'envisager l'installation de panneaux photovoltaïques, argumentant que cette technologie évolue vite.

M. WENGER soutient cette initiative et est favorable à un abonnement auprès de Romande Énergie pour autant que la source d'énergie soit locale, ce qui n'est pas le cas actuellement. Pour 1,5 ct de plus par kWh, Romande Énergie propose un abonnement 100% local et renouvelable, avec la possibilité de choisir les sites que l'on souhaite soutenir (exemple : site photovoltaïque sur la Côte). Il demande à la Municipalité si elle serait intéressée par cette option.

M. le Syndic lui répond que la question est dûment notée pour réflexion.

Mme Barbara HENRY demande des nouvelles récentes au sujet du terrain de la Coque (ancienne gravière).

M. le Syndic répond que le dossier n'a pas évolué depuis juin 2020. Le bailleur a bien dénoncé le bail, mais le locataire fait tout pour rester et le Service juridique cantonal ne veut pas se prononcer. La sécurité effective des passages, dont la Municipalité demande un rapport mensuel, mais celui-ci n'est pas suffisant pour se tourner vers le Canton. Il ajoute que pour prononcer une expulsion, toutes les mesures doivent avoir été épuisées.

M. Roman DAEPPEN remarque que le délai jusqu'aux prochaines séances de commissions pour la séance de décembre est de 40 jours, avec cinq préavis et rapports en perspective pour la COFIN. Il souhaite que l'expérience du préavis 5/2020 ne se répète pas et que l'information mise à disposition des commissions, en particulier sur le gros dossier Equitim, soit complète. Il craint que cela ne puisse se faire.

M. Philippe DEPIERRE lui répond que le préavis n'est pas encore certain et que la COFIN disposera des réponses à ses questions.

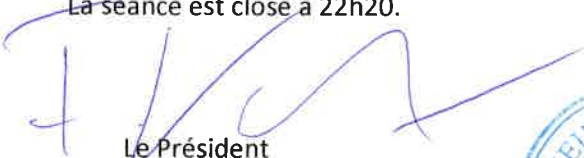
M. Olivier DE LORIOLE remercie la Municipalité d'avoir installé un banc en lisière de forêt avec une magnifique vue sur le lac et les Alpes.

M. Stephan WENGER se fait le porte-parole de plusieurs familles auprès de Messieurs DEPIERRE et HOFMANN, en leur qualité de membres du comité de l'AISGE. Il demande que l'AISGE et l'UAPE se positionnent sur l'importante production de déchets de denrées et vaisselle en plastique aux repas et activités. Il engage vivement à une réflexion sur l'approvisionnement alimentaire auprès de producteurs de la région.

M. DEPIERRE annonce qu'il lui répondra à la prochaine séance.

M. le Président rappelle que la dernière séance de l'année est fixée au vendredi 11 décembre et souhaite de bonnes vacances à ceux qui en ont.

La séance est close à 22h20.



Le Président
François VAUTIER

Trélex, le 26.10.2020 / cdp



La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN